Tal de COMMERCE
N° dépôt
29 AOUT 2000
47144

98 B 8303

ABE Clearing S.A.S.

Assemblée Générale

25 mai 2000

(Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 mai 2000)

419 020 193 RCS PARIS

Le 25 mai 2000, à 9 heures 30, les actionnaires de la société ABE Clearing S.A.S. (la « **Société** ») se sont réunis à l'hôtel « Scandic Hasselbacken », à Stockholm.

La liste de présence est jointe en Annexe 1.

Monsieur Willy Scheerlinck prend la présidence de l'Assemblée Générale en sa qualité de Président de la Société.

Le Président accueille l'ensemble des actionnaires et observateurs présents et, au regard des dispositions de l'article 30.2 des statuts, déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Dans ses remarques introductives, le Président remercie l'ensemble des banques de compensation suédoises d'accueillir et d'avoir organisé la présente assemblée.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle aux actionnaires l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale et lui propose d'approuver la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale approuve l'ordre du jour de l'assemblée du 25 mai 2000, tel que joint ».

La résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'assemblée est joint en Annexe 2.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉLIMINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DU 29 OCTOBRE 1999

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée du 29 octobre 1999 tel que joint ».

La résolution est approuvée à l'unanimité.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration, le Président remercie l'ensemble des représentants des banques, ainsi que le personnel de la Société pour leurs efforts et contributions au cours de l'exercice.

4. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1999

4.1 Résolution sur les comptes annuels au 31 décembre 1999

Le Président invite Gilbert Lichter à presenter les comptes annuels de la Société.

Gilbert Lichter présente les dépenses encourues en 1999 par la Société et les compare au budget approuvé en septembre 1998 et révisé en octobre 1999, en soulignant que 1999 fut la première année, au cours de laquelle ABE Clearing eut de réelles activités opérationnelles, et également la première année de fonctionnement au sein de la structure du groupe ABE conformément aux principes fixés par la convention-cadre (« Master Agreement »). Il indique à l'assemblée que la facturation des dépenses de la Société au cours des trois premiers trimestres s'est faite sur la base du budget de EUR 2,75 millions approuvé en septembre 1998 et que la facturation des dépenses du quatrième trimestre 1999 s'est faite sur la base du budget révisé en octobre 1999. La perte, qui en résulte, fait l'objet du rapport spécial du Conseil d'Administration.

En l'absence de questions et de commentaires, le Président donne lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes et soumet au vote de l'assemblée les résolutions suivantes :

(1) « L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture, par le Président, du Rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve :

- *les comptes annuels et le bilan de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 1999, tels qu'ils ont été présentés,*

- *la gestion de la Société, telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.*

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus (i) aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 1999 et (ii) au commissaire aux comptes au titre de son mandat pour ledit exercice.

(2) L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions conclues entre (i) le Président, le Vice-Président et les autres membres du conseil d'administration et (ii) la Société, constate qu'aucune convention de ce type n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice 1999 ».

Les deux résolutions sont approuvées à l'unanimité.

4.2 Résolution sur l'affectation des résultats

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote de l'assemblée la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels présentent une perte de 496.350 euros. Elle décide d'affecter cette perte au poste Report à nouveau ».

La résolution est approuvée à l'unanimité.

4.3 Résolution sur la continuation des activités de la Société (Résolution Extraordinaire) et sur le financement additionnel lié aux coûts encourus par ABE Clearing en 1999 (Résolution Ordinaire)

Le Président donne lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration et informe l'Assemblée Générale que la loi française sur les sociétés commerciales prévoit que si les actifs nets d'une société sont inférieurs à la moitié du capital social de cette société, les actionnaires doivent expressément décider de ne pas dissoudre la Société avant son terme et de poursuivre les activités de la Société.

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote de l'assemblée la résolution extraordinaire suivante :

« A la première Assemblée Générale, qui a suivi la fin de l'exercice 1999, les actionnaires d'ABE Clearing ont approuvé le bilan et les comptes annuels dudit exercice, qui présentent une perte de 496.350 euros.

Les actionnaires ont été informés du fait que les capitaux propres d'ABE Clearing sont maintenant, à la suite de ces pertes, en deçà de 50% du capital social de la Société.

Conformément à l'article 241 de la loi française du 24 juillet 1966 sur les sociétés, après lecture du rapport spécial du Conseil, l'Assemblée Générale décide que la Société ne devra pas être dissoute avant son terme et continuera d'exister ».

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Le Président informe l'Assemblée Générale que, sur proposition du Conseil d'Administration, il est demandé aux Participants de couvrir la perte, que les comptes annuels font apparaître.

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote de l'assemblée la résolution ordinaire suivante :

« Tenant compte du fait que les comptes annuels d'ABE Clearing présentent, à la clôture de l'exercice 1999, une perte excédant 50 % du capital social de la Société, l'Assemblée Générale d'ABE Clearing décide, sur proposition du Conseil, que seront facturés aux Participants la somme de 1.955 euros par trimestre de participation à Euro1 en 1999.

En conséquence, les sommes suivantes devront être payées à ABE Clearing par les Participants actuels ayant participé à Euro1 en 1999 :

- *la somme de 1.955 euros pour les Participants ayant rejoint Euro1 le 13 septembre 1999,*
- *la somme de 3.910 euros pour les Participants ayant rejoint Euro1 le 19 juillet 1999,*
- *la somme de 5.865 euros pour les Participants ayant rejoint Euro1 le 19 avril 1999,*
- *la somme de 7.820 euros pour les Participants ayant participé à Euro1 tout au cours de l'année 1999 ».*

La résolution est approuvée à l'unanimité.

.../...

8. ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1 Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'Administration

Le Président soumet au vote de l'assemblée la résolution suivante :

« Le Président informe l'Assemblée Générale que Ton Holdorp, ABN-AMRO Bank, a démissionné de son statut de membre du Conseil d'Administration à compter du 1er novembre 1999. Lors de sa réunion du 28 janvier 2000, le Conseil procéda à la nomination de M. Dijsselhof, ABN-AMRO Bank, en qualité de membre du Conseil, pour pourvoir le poste vacant à la suite de cette demission et pour la durée du mandat restant à courir.

Conformément à l'article 18.6 des statuts, L'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. Dijsselhof en qualité de membre du Conseil d'Administration pour un mandat s'achevant le jour de l'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ».

La résolution est approuvée à l'unanimité.

8.2 Election de 5 nouveaux membres du Conseil d'Administration

Le Président informe les actionnaires que, conformément à l'article 37 des statuts de la Société, cinq membres du Conseil d'Administration furent nommés par l'Assemblée Générale du 20 mai 1998 pour un mandat de deux ans s'achevant le jour de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Les membres du Conseil concernés sont :

- M. Luis Araujo (Portugal);
- M. Jos Dijsselhof (Pays-Bas);
- M. Heinz Kozmuth (Autriche);
- M. Barry O'Brien (Irlande);
- M. Antonio Rodriguez Castro (Espagne).

Cinq nouveaux members du Conseil doivent en conséquence être élus pour les remplacer.

Les candidats sont les suivants :

- M. Luis Araujo (Portugal)
- M. Mark Buitenhek (Pays-Bas)
- M. Heinz Kozmuth (Autriche)
- M. Barry O'Brien (Irlande)
- M. Rune Olofsson (Suède)
- M. Spyros Papadopoulos (Grèce)
- M. Antonio Rodriguez Castro (Espagne)
- M. Thibault Couturier (France)

Un vote à bulletins secrets a lieu. 68 votes sont exprimés, dont 67 sont valides et dont l'un est nul.

Les candidats élus par l'Assemblée Générale sont :

- M. Luis Araujo;
- M. Heinz Kozmuth;
- M. Barry O'Brien;
- M. Rune Olofsson;
- M. Antonio Rodriguez Castro.

Le Président félicite les membres du Conseil nouvellement élus.

Conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société, les nouveaux membres du Conseil sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable. Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

9. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine Assemblée Générale est prévue pour le 27 octobre 2000 (lieu à confirmer).

Le Président renouvelle ses remerciements aux banques de compensation suédoises et en particulier à Pernilla Vinneras, Svenska Handelsbanken, pour l'aide qu'elle a apportée dans l'organisation de l'Assemblée, et à tous les actionnaires d'ABE Clearing pour leur coopération.

Le Président clôt l'Assemblée Générale à 12 heures 30.

[Fin des extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 mai 2000.]

LE PRÉSIDENT
M. Willy Scheerlinck

LE REPRÉSENTANT D'UN ACTIONNAIRE

Certifié conforme

24.4.00

Annexe 1

Assemblée Générale du 25 mai 2000

Liste de présence

Actionnaires présents :

ABN-AMRO BANK
ALLIED IRISH BANKS
BANCA COMMERCIALE ITALIANA
BANCA DI ROMA
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA
BANCA NAZIONALE DEL LAVORO
BANCA POPOLARE DI MILANO
BANCA POPOLARE DI VERONA
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA
BANCO COMMERCIAL PORTUGUES
BANCO ESPANOL DE CREDITO
BANCO ESPIRITO SANTO
BANCO POPULAR ESPANOL
BANCO DE SABADELL
BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO
BANK AUSTRIA
BANK OF AMERICA
BANK OF IRELAND
BANK OF SCOTLAND
BANK OF TOKYO-MITSUBISHI
BANQUE BRUXELLES-LAMBERT
BANQUE & CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
BNP- PARIBAS
BARCLAYS BANK
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE
CAIXA D'ESTALVIS I PENSIONS DE BARCELONA
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
CAJA MADRID
CARIPLO (CASSA DI RISPARMIO DELLE PROVINCIE LOMB.)
CHASE MANHATTAN BANK
CITIBANK N.A
COMMERZBANK
CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CREDIT LYONNAIS
DEN DANSKE BANK

DEN NORSKE BANK
DEUTSCHE BANK
DRESDNER BANK
FORTIS BANK
HSBC BANK
HYPOVEREINSBANK
ING BANK
KBC BANK
KREDIETBANK LUXEMBOURGEOISE
LEONIA BANK
LLOYDS TSB BANK
MERITA BANK
NATEXIS BANQUE
NATEXIS BANQUES POPULAIRES
NATIONAL AUSTRALIA BANK
NATIONAL BANK OF GREECE
NORDBANKEN
RABOBANK NEDERLAND
RAIFFEISEN ZENTRALBANK OSTERREICH
ROYAL BANK OF SCOTLAND
SANPAOLO IMI
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN
SOCIETE GENERALE
STANDARD CHARTERED BANK
SVENSKA HANDELSBANKEN
SWEDBANK
UBS AG
UNIBANK
UNICREDITO ITALIANO
WESTDEUTSCHE LANDESBANK

Actionnaires excusés :
BANCO PINTO & SOTTO MAYOR
DG BANK
NATIONAL WESTMINSTER BANK

Observateurs :
S.W.I.F.T.

Annexe 2

Assemblée Générale du 25 mai 2000

Ordre du Jour

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Approbation du procès-verbal préliminaire de l'Assemblée du 29 octobre 1999

3. Rapport du Conseil d'Administration

4. Approbation des comptes de l'exercice 1999
   4.1 Résolution sur les comptes annuels au 31 décembre 1999
   4.2 Résolution sur l'affectation des résultats
   4.3 Résolution sur la continuation des activités de la Société *(Résolution Extraordinaire) et* sur le financement additionnel lié aux coûts encourus par ABE Clearing en 1999 *(Résolution Ordinaire)*

5. Actualisation du budget pour l'an 2000

6. Prix du traitement des messages Euro1
   6.1 Résolution sur les prix Euro1

7. Projet STEP 1 de l'Association
   7.1 Résolution sur le document intitulé « Blueprint »
   7.2 Résolution sur les prix STEP 1

8. Election de Membres du Conseil d'Administration
   8.1 Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'Administration
   8.2 Election de 5 nouveaux membres du Conseil d'Administration

9. Questions diverses et prochaine assemblée